



## Demandes renseignements droits social

Par **beleza94**, le **11/02/2010** à **20:15**

Bonjour, je vais essayer d'être le plus clair possible.

je suis employé en cdi dans une association depuis sept 96. Celle-ci, reçoit une subvention de la commune sur laquelle elle est implantée mais reste complètement autonome dans sa gestion et son fonctionnement.

à partir de 2001, j' ai du partager le secteur dont j'étais le responsable depuis 96 avec du personnel ayant un statut de fonctionnaire

depuis, de nombreux problèmes sont survenus et en fév 09, j'ai été contraint de quitter mon secteur. Je n'ai pas été licencié mais je me suis retrouvé dans un placard.

Suite à cela, (très rapidement d'ailleurs) le maire de la commune, reconnaissant mes compétences, m'a proposé un poste au sein de sa mairie. (à aujourd'hui, ce poste est en train d'être concrétisé)

le seul hic, c'est que je devais patienter dans mon placard pendant près de 9 mois (de févr à oct 09)

Je me rendais à l'association mais je ne faisais plus rien puisque je n' avais plus aucune fonction, on ne me confiait plus rien.

cette période a été extrêmement difficile, humiliante car j'avais le sentiment de ne plus exister.

dans le même mois de ma placardisation, j'ai tout de même vite réagis, je savais déjà que je devais partir faire un bilan de compétence (prévu fort longtemps) mais j'ai fais une demande de formation (CIF)qui a été acceptée. Je suis donc partis en formation le 12 Oct 09. Toute la durée de ma formation, je reste salarié de l' association et perçois évidemment mon salaire.

En Juin prochain, je dois théoriquement intégrer un service Municipal mais avant, je souhaiterai savoir si je peux négocier mon départ de l' association.

j'ai entendu parler du licenciement à l' amiable ou bien de la négociation car je souhaiterai ne pas abandonner 14 ans d' indemnités pour la simple et bonne raison: que ce n'est pas moi qui ai quitté mon poste que l'on ma poussé à partir en suprimant mon poste et que l'association a cédé à la municipalité les différentes actions dont elle était responsable et biensur, celles pour lesquelles j'avais été engagé.

Aussi, mon but, n'est pas d'entrer en conflit avec l'association qui est fortement impliquée dans certaines actions municipales et je sais que dans le futur, je vais devoir monter des actions de partenaires avec certains des services de cette structure.

Je ne sais pas quoi faire et ne sais pas ce à quoi je pourrais prétendre.

je souhaiterai avoir vos conseils et vous remercie

cordialement

Par **babia**, le **13/02/2010** à **22:06**

Ils n'ont aucune raison de te licencier puisque tu va partir de ton propre chef pour prendre un autre travail.

Tu sais les patrons ne se servent pas du licenciement à l'amiable pour donner de l'argent à des salariés qui veulent partir. (ca c'était la com de notre gouvernement pour faire passer la loi)

Il y a eu cette année + de 200 000 licenciements "à l'amiable" utilisés par le patronat pour se débarasser de salariés malades ou jugés trop vieux ou dérangeants.

En gros, est ce qu'ils sont pressés de te voir partir ?